

## **17 - Création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes - Adoption des statuts - Désignation des représentants**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :**

### **Historique du projet**

Début 2010, la Ville de Besançon et le Ministère de la Culture et de la Communication ont engagé une réflexion sur l'avenir du spectacle vivant à Besançon avec cinq objectifs :

- conforter les labels Scène Nationale et Centre Dramatique National,
- donner plus de moyens à la création et à la production artistique,
- mutualiser les savoir-faire,
- améliorer la lisibilité de l'offre et la circulation des publics,
- permettre un meilleur partage des moyens techniques (plateaux et salles).

Au terme de la réflexion, le projet de rapprocher, voire de fusionner, tout ou partie des missions et des moyens du Théâtre de l'Espace et du Théâtre Musical au sein d'une Scène Nationale élargie et implantée sur deux lieux a été retenu comme étant celui qui répondait le mieux aux cinq objectifs précédents.

Anne TANGUY a été recrutée, en juin 2011, sur la base de ce projet de rapprochement entre le Théâtre de l'Espace et le Théâtre Musical. Elle a pris ses fonctions de Directrice de l'Association Espace Besançon Planoise (Théâtre de l'Espace - Scène Nationale) en septembre 2011. Le 1<sup>er</sup> février 2012, elle a été nommée Directrice de la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux (Théâtre Musical de Besançon)

Outre la direction des deux structures, elle a pris en charge, avec l'appui des services du Pôle Culture et Tourisme, la mise en œuvre concrète du rapprochement sous l'autorité d'un Comité de pilotage composé de représentants de la Ville de Besançon, du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Franche-Comté, de la Région Franche-Comté, et des deux structures concernées par le rapprochement : l'Association Espace Besançon Planoise et la RAP du Théâtre Ledoux.

### **Périmètre et statut**

Le Comité de pilotage, lors de sa réunion du 11 mai 2012, après étude comparée des différentes hypothèses de rapprochement et de statuts juridiques, et en fonction des cinq critères suivants :

- périmètre et missions de la structure,
- niveau de responsabilité et d'indépendance artistiques du Directeur,
- statut des personnels,
- fonctionnement administratif de la structure,
- niveau de règles et de contrôles que les collectivités estiment nécessaire de mettre en place compte tenu des missions de service public, des budgets et des financements publics dont bénéficiera la nouvelle structure,

a proposé :

- de fusionner intégralement les périmètres et les missions du Théâtre de l'Espace et du Théâtre Musical,

- de retenir la forme juridique de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial pour porter le projet de la future Scène Nationale de Besançon né de la fusion des projets artistiques et culturels du Théâtre de l'Espace et du Théâtre Musical.

En réunissant dans une seule et même structure tous les moyens dont bénéficient aujourd'hui l'Association Espace Planoise et la RAP du Théâtre Ledoux, le nouvel établissement disposera de la totalité des moyens humains, budgétaires et techniques nécessaires au développement de son projet. En gérant directement le Théâtre et son planning d'utilisation, il aura également une plus grande liberté et souplesse d'action pour mener à bien ses projets.

Une étude comparative des avantages et des inconvénients des deux formes les plus répandues en France pour porter les Scènes Nationales (Association et EPCC/EPIC), autour des cinq critères retenus, a montré que l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial était le statut juridique le plus adapté pour le nouvel établissement.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration de la RAP Ledoux sera appelé à se prononcer sur sa dissolution et les conditions de celle-ci.

### **Principales caractéristiques des statuts**

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) est créé entre la Ville de Besançon et l'Etat.

L'EPCC, sur la base de la circulaire du 8 janvier 1998 relative aux contrats d'objectifs des Scènes nationales, et de la circulaire du 31 août 2010 relative à l'obtention du label «scène nationale», mènera les missions de service public suivantes :

- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques dans les domaines du spectacle vivant, de la musique et du cinéma, en privilégiant la création contemporaine et en s'affirmant comme lieu structurant au niveau local, départemental et régional,

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine, assurant à la scène un rayonnement national, européen et international,

- participer dans son aire d'implantation à une action d'éducation artistique et de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique, avec une visée de démocratisation culturelle.

Son Conseil d'Administration est composé de 19 membres :

- 3 représentants de l'Etat,
- 9 représentants de la Ville de Besançon,
- 5 personnalités qualifiées,
- 2 représentants élus du personnel.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de constitution de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes et d'approuver les statuts annexés au présent rapport,

- désigner à bulletin secret les représentants titulaires de la Ville de Besançon appelés à siéger au Conseil d'Administration selon les candidatures suivantes :

- Yves-Michel DAHOUI
- Frank MONNEUR
- Jean-Pierre GOVIGNAUX
- Carine MICHEL
- Didier GENDRAUD
- Solange JOLY
- Corinne TISSIER
- 2 Elus d'opposition : 3 candidatures :
  - M. Pascal BONNET
  - Mme Martine JEANNIN
  - Mme Monique ROPERS

«**M. LE MAIRE** : M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY, M. GENDRAUD et M. OMOURI ne prennent pas part au vote sur la première proposition : approuver le projet de constitution.

Je vais faire un vote distinct : quels sont ceux qui sont opposés à cela, qu'ils lèvent la main ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.

D'autre part, nous devons désigner à bulletin secret les représentants titulaires de la Ville de Besançon appelés à siéger au Conseil d'Administration. J'ai reçu les candidatures d'Yves-Michel DAHOUI, Frank MONNEUR, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Carine MICHEL, Didier GENDRAUD, Solange JOLY et Corinne TISSIER. Pour les deux élus de l'Opposition il y a trois candidats : Pascal BONNET, qui s'intéresse c'est vrai beaucoup à la culture, je dois le dire, Mme Martine JEANNIN et Mme ROPERS qui elle n'a pas d'a priori par rapport à cela.

On vote à bulletin secret. Je dis simplement que M. BONNET -c'est une remarque personnelle- suivait quand même attentivement les dossiers de la culture et qu'en ce qui vous concernait vous n'aviez pas d'opposition a priori mais ceux qui le souhaitent peuvent aussi voter pour Mme JEANNIN.

Alors vous rayez un nom mais uniquement dans les représentants de l'Opposition. Si vous avez une procuration, vous votez deux fois.

Je vous donne le résultat du vote. Ont obtenu : M. DAHOUI, M. MONNEUR, M. GOVIGNAUX, Mme MICHEL, M. GENDRAUD, Mme JOLY, Mme TISSIER : 52 voix. M. BONNET : 49. Mme JEANNIN : 7. Mme ROPERS : 44.

Les représentants de l'opposition seront donc M. BONNET et Mme ROPERS».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de constitution de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes et les statuts de ce dernier.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY et M. GENDRAUD n'ont pas pris part au vote.

- désigne les représentants suivants :

→ par 52 voix pour :

- Yves-Michel DAHOUI
- Frank MONNEUR
- Jean-Pierre GOVIGNAUX
- Carine MICHEL
- Didier GENDRAUD
- Solange JOLY
- Corinne TISSIER

→ par 49 voix pour :

- Pascal BONNET

→ par 44 voix pour :

- Monique ROPERS.

Mme Martine JEANNIN, avec 7 voix, n'est pas désignée.

*Récépissé préfectoral du 9 juillet 2012.*